



# **Réponse du Conseil communal au Conseil général à l'interpellation n° 09-603 du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts concernant la récupération des déchets : quelle information à la population ?**

(Du 4 mai 2009)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le 26 février 2009, le groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, a déposé l'interpellation suivante :

*« Depuis quelques mois, le centre-ville est le théâtre de multiples travaux, réalisés afin de mettre en place les poubelles enterrées. Différentes informations, assez peu claires, sont parvenues aux habitants de ce quartier de notre ville. Outre la question particulière des déchets recyclables ou compostables, nous souhaitons connaître, de manière précise, les intentions du Conseil communal sur la poursuite de l'information de la population sur l'utilisation des dites poubelles, cet aspect nous semblant, pour l'instant, trop lacunaire.*

*De la même manière, nous souhaitons que le Conseil communal nous informe des conditions précises d'utilisation prévue à terme pour les poubelles enterrées ».*

Le texte de l'interpellation valant comme développement écrit et conformément à l'art. 38 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous y apportons la réponse écrite ci-après.

## **1. Les actions de communication**

### **1.1. Principe de base**

Conformément au principe annoncé lors de la demande de crédit relative aux investissements nécessaires à l'implantation des conteneurs enterrés (rapport n°06-023) pour les ordures ménagères, la communication dispensée à la population et aux commerçants suit les règles suivantes.

Dans un premier temps, il s'agit de développer un projet répondant aux critères techniques liés à l'installation et à la localisation des conteneurs enterrés. Pour ce faire, l'ensemble des services de l'Administration concernés est sollicité. Le caractère particulier du centre-ville se révèle plus délicat qu'en périphérie.

Une fois le projet établi, nous procédons, de manière générale, à une invitation à l'ensemble des résidents afin de présenter les implantations. D'habitude, ce type de séance est suivie par une vingtaine de citoyens.

Durant la phase des travaux, du personnel du Service de la voirie se rend chez chaque résident et explique les principes d'organisation future, sensibilise au niveau du tri des déchets et rappelle quelques règles. Les visites ont lieu pendant les horaires de bureau sauf s'il y a prise de rendez-vous. En moyenne, le temps consacré par ménage se situe entre 15 et 20 minutes.

Le bilan de cette démarche se révèle jusqu'à présent très positif et est fort apprécié des citoyens.

### **1.2. Centre-ville, une action plus ciblée**

Au niveau du centre-ville, outre les résidents, il s'est agi également de répondre aux besoins des commerçants et autres entreprises. Par habitude probablement, mais également en raison d'une certaine tolérance de la part des services de la Ville, les acteurs économiques du centre-ville déposaient sans préoccupation particulière de tri, pour la plupart, leurs déchets en vrac sur la voie publique avant la tournée des camions d'ordures ménagères, avec des conséquences économiques et d'image non négligeables.

Ce contexte particulier nous a donc amenés à mettre sur pied une communication plus ciblée.

Ainsi, le 8 janvier 2009, l'ensemble des Associations des commerçants de la ville, par leurs représentants, à savoir le CID, les Grands Magasins, Pro Neuchâtel et encore Neuchâtel un cœur en Ville était invité et informé sur les changements en terme d'organisation du ramassage des déchets au centre-ville dès le 1<sup>er</sup> mars. Ces associations ont salué positivement la politique proposée et souligné l'importance qu'ils attachaient à la propreté et à la sécurité des lieux. Il est prévu de rencontrer ces mêmes associations après l'été pour un bilan commun de l'opération.

En date du 19 janvier, de manière complémentaire à la séance du 8 janvier, nous invitions l'ensemble des commerces et autres entreprises du centre-ville. Au total, plus de 600 courriers ont été transmis. Seules soixante personnes, soit environ 10 % des intéressés conviés étaient présentes au Temple-du-Bas. A cette occasion, ont été présentés et rappelés les objectifs ainsi que les principes appliqués dès le 1<sup>er</sup> mars. Le souci majeur de l'assemblée se situait dans le traitement des cartons, déchets par essence recyclables donc exclus des ordures ménagères et par conséquent des conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères. Des interrogations surgissaient aussi sur le fait de n'accepter plus que des sacs de 35 litres ou plus petits.

Les différents arguments et explications ont été donnés à cette occasion, avec notamment l'intention d'amener chacun à adopter un comportement responsable au niveau des déchets et de s'organiser en conséquence. A cette occasion, il a aussi été expliqué les possibilités, selon certaines conditions, de pouvoir faire appel à des prestataires privés pour le ramassage de leurs déchets et de bénéficier, conformément à notre règlement, de l'exonération partielle de la taxe des déchets. Il s'agit toutefois d'exceptions.

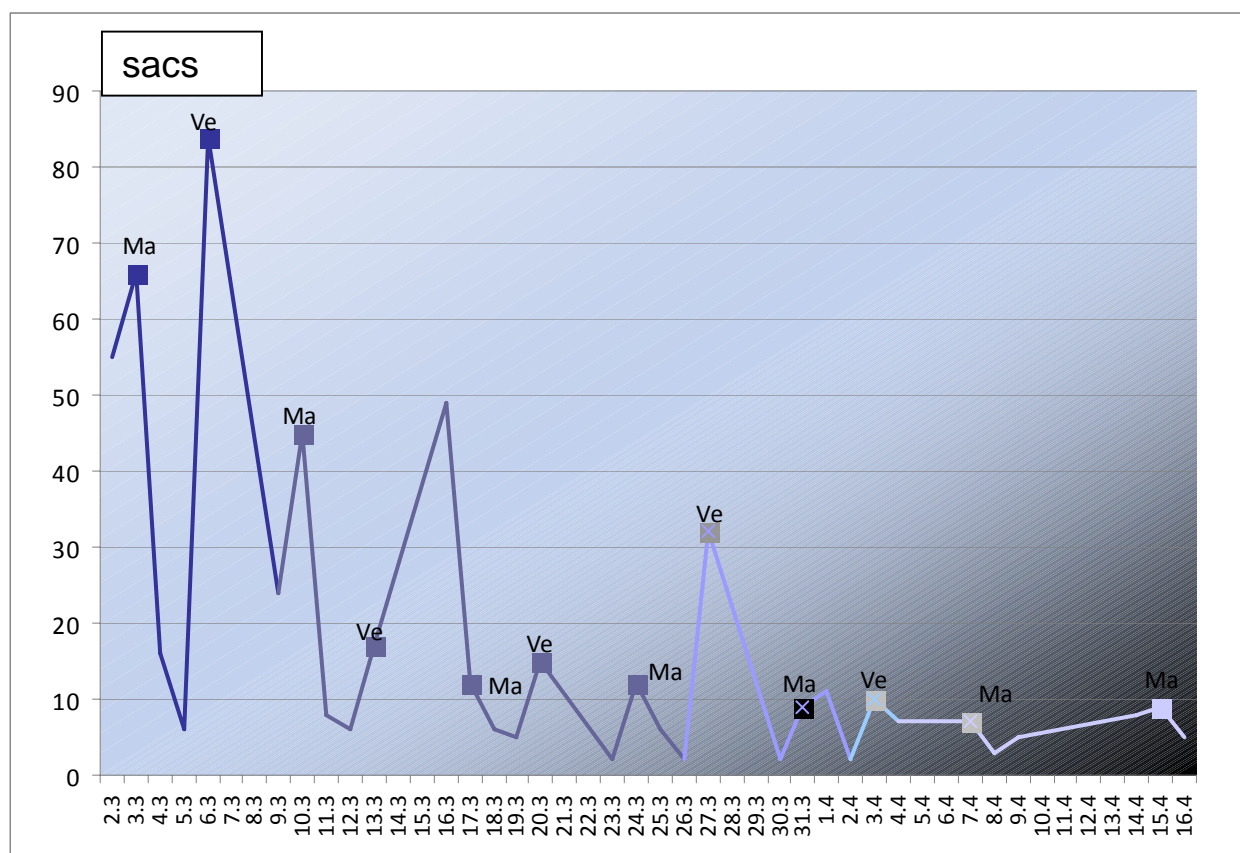
Précisons qu'outre les conteneurs destinés aux ordures ménagères, deux nouveaux centres de collectes pour déchets recyclables ont été implantés au centre-ville et qu'un autre s'ouvrira prochainement. Nous disposerons dès lors de quatre Ecopoints, à savoir à la rue de l'Oratoire, à la place Pury, à la rue de l'Evole et à la rue de Prébarreau. Ces Ecopoints sont destinés à récupérer les papiers, les cartons, le verre selon les couleurs et le fer-aluminium. Le succès rencontré depuis le 1<sup>er</sup> mars dans le remplissage de ces Ecopoints, montre qu'un réel effort est fourni par les acteurs du centre-ville en général et que cela répondait à un réel besoin.

Enfin, dans le courant du mois de février, en complément aux communications déjà dispensées, les résidents du centre-ville ont reçu un courrier expliquant à nouveau la démarche, les règles et la localisation de l'ensemble des points de collecte et de dépose de déchets incinérables du centre-ville. A titre d'information, la missive en question est reproduite en annexe à la présente réponse.

Les médias et le journal *Vivre la Ville* ont été associés par des points presse réguliers relatifs à nos actions.

## 2. Un premier bilan

L'introduction des conteneurs enterrés vise plusieurs objectifs : maintenir la ville aussi propre que possible ; améliorer de manière générale la sécurité ; assurer une bonne intégration du mobilier urbain ; offrir un service avec une large disponibilité et une grande flexibilité et enfin ; au niveau économique, maîtriser les coûts relatifs au traitement des déchets.



*Illustration des sacs ramassés sur le domaine public déposés hors conteneurs au centre-ville*

La première semaine de mars, les mardis et vendredis, anciennement jours de ramassage, une soixantaine de sacs déposés illicitement sur le domaine public ont été recensés, correspondant à moins de 5 % des sacs récoltés lors des tournées. Autrement dit, plus de 95 % des déchets sont acheminés aux bons endroits. Après quatre semaines, seule une dizaine de sacs sont trouvés les matins sur le domaine public. Nous pouvons parler ici d'un réel succès. Le graphe ci-dessus illustre l'évolution de ces données. Pour ainsi dire aucun carton ou autre déchet recyclable ne jonchait le sol.

Nous demandons à l'évidence un effort un peu plus soutenu aux commerces par rapport à l'organisation antérieure. Soucieux des contraintes organisationnelles que peut nécessiter l'activité du tri de déchets, un temps d'adaptation est nécessaire aux commerçants (quantités parfois importantes et variété des déchets produits). Une certaine souplesse a donc été admise le premier mois avec un simple avertissement aux « étourdis » qu'ils soient commerçants ou résidents.

Quelques réglages de part et d'autre sont encore nécessaires. Les Ecopoints rencontrent un succès important. La Voirie doit assurer un passage quotidien, voire deux pour les conteneurs à cartons, parfois il a fallu même passer une troisième fois dans la journée. Les autres déchets nécessitent globalement un passage hebdomadaire conformément à nos prévisions. Il s'agira de compléter l'offre en conteneurs pour le carton ou de trouver des options de compactage du carton. Des solutions sont à l'étude actuellement.

Les conteneurs réservés aux ordures ménagères présentent aussi un rythme de remplissage élevé nécessitant actuellement deux passages hebdomadaires de vidage par la Voirie. Nous observons en particulier un afflux important les week-ends avec un transfert en provenance des quartiers de la ville non encore équipés. Il s'agira également de compléter l'offre par deux conteneurs dans le secteur de la Croix-du-Marché.

Un bilan plus large sera établi dès l'automne, soit après quelques mois d'exercice et présenté à la population. Des mesures correctives seront introduites le cas échéant.

### **3. Conditions d'utilisation**

La règle veut que l'ensemble des commerces, entreprises et résidents utilisent les conteneurs enterrés. Nous gérons l'exception en fonction de critères précis et simples, tels que la quantité de déchets incinérables produits et leur confinement. Aujourd'hui déjà, les entreprises et commerces peuvent faire appel librement à des entreprises spécialisées pour le ramassage de leurs déchets recyclables. La Ville, qui offre des infrastructures pratiques et économiques destinées avant tout aux résidents pour ce type de déchets, met également ces équipements à disposition des commerces et entreprises qui, en l'occurrence, en font un bon usage dans le présent contexte.

Enfin, rappelons que les conteneurs à déchets incinérables seront équipés du contrôle d'accès. Ce système est actuellement à l'essai sur une dizaine d'unités dans le secteur de Notre-Dame (Eglise rouge) pour être généralisé progressivement prochainement.

### **4. Conclusions**

L'opération d'implantation des conteneurs enterrés au centre-ville a été un succès comme en témoignent les résultats obtenus à ce jour.

Une communication détaillée visant les associations de commerçants, les commerçants eux-mêmes et les résidents concernés du centre-ville a été dispensée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année. Elle a permis de répondre à certaines préoccupations et de renforcer le dialogue avec les commerçants.

Si certaines personnes ont pu se sentir déstabilisées par rapport aux changements intervenus, cela est sans doute davantage dû à l'augmentation de l'offre en matière de ramassage des ordures qu'à un manque d'information. En effet, au centre-ville, en quelque sorte dans un mouchoir de poche, les habitants et les commerçants disposent désormais d'une offre valable 24 heures sur 24 (avec certaines restrictions pour déchets bruyants) sous forme de conteneurs enterrés et d'Ecopoints destinés aux ordures ménagères ainsi qu'aux objets recyclables, les encombrants devant être transportés à la déchetterie éloignée d'à peine cinq kilomètres.

Enfin, il convient de rappeler que les réflexions sur le tri des déchets se poursuivent et déboucheront sur une densification des points de collecte de quartiers, d'augmentation de capacité de récolte des déchets verts par l'offre gratuite des conteneurs ou encore par la prochaine

introduction de la taxe au sac, ce qui nous permettra de rejoindre la moyenne nationale en matière de tri, pour autant que le Conseil d'Etat n'en reporte pas l'introduction une nouvelle fois encore.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n°09-603.

Neuchâtel, le 4 mai 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol

Annexe : voir ci-après

## **COMMUNICATION aux habitants du centre-ville**

### **Organisation du ramassage des ordures ménagères dans le centre-ville et conteneurs enterrés au 1er mars 2009**

L'équipement en conteneurs enterrés dans le centre-ville pour la collecte des ordures ménagères est désormais complet :

- 2 x place Pury
- 2 x rue des Moulins
- 2 x rue de l'Hôpital (réalisés au 1<sup>er</sup> mars)
- 2 x place des Halles
- 2 x rue des Fausses-Brayes
- 2 x place Coquillon
- 2 x rue de l'Oratoire
- 2 x rue de la Collégiale

- 2 x rue de l'Ecluse
- 1 x rue de Prébarreau
- 1 x rue Pury
- 2 x rue de la Balance nord
- 1 x rue de la Balance sud
- 3 x rue du Musée (est et ouest)

Pour les déchets recyclables (papier, carton, verre, alu, fer blanc), deux nouveaux centres de collecte Ecopoints ont été aménagés et un autre verra le jour au nord du tunnel de Prébarreau. Au total, quatre Ecopoints équiperont le centre de la ville :

- rue de l'Oratoire  
aménager)
- place Pury
- rues de Prébarreau-Ecluse (à
- rue de l'Evole

En complément, la déchetterie des Plaines-Roches (☎ 032/724.23.57) est ouverte du lundi au vendredi, de 08h15 à 11h45 et de 13h30 à 18h00 ainsi que le samedi de 07h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00. La tournée des déchets « verts/compost » est maintenue.

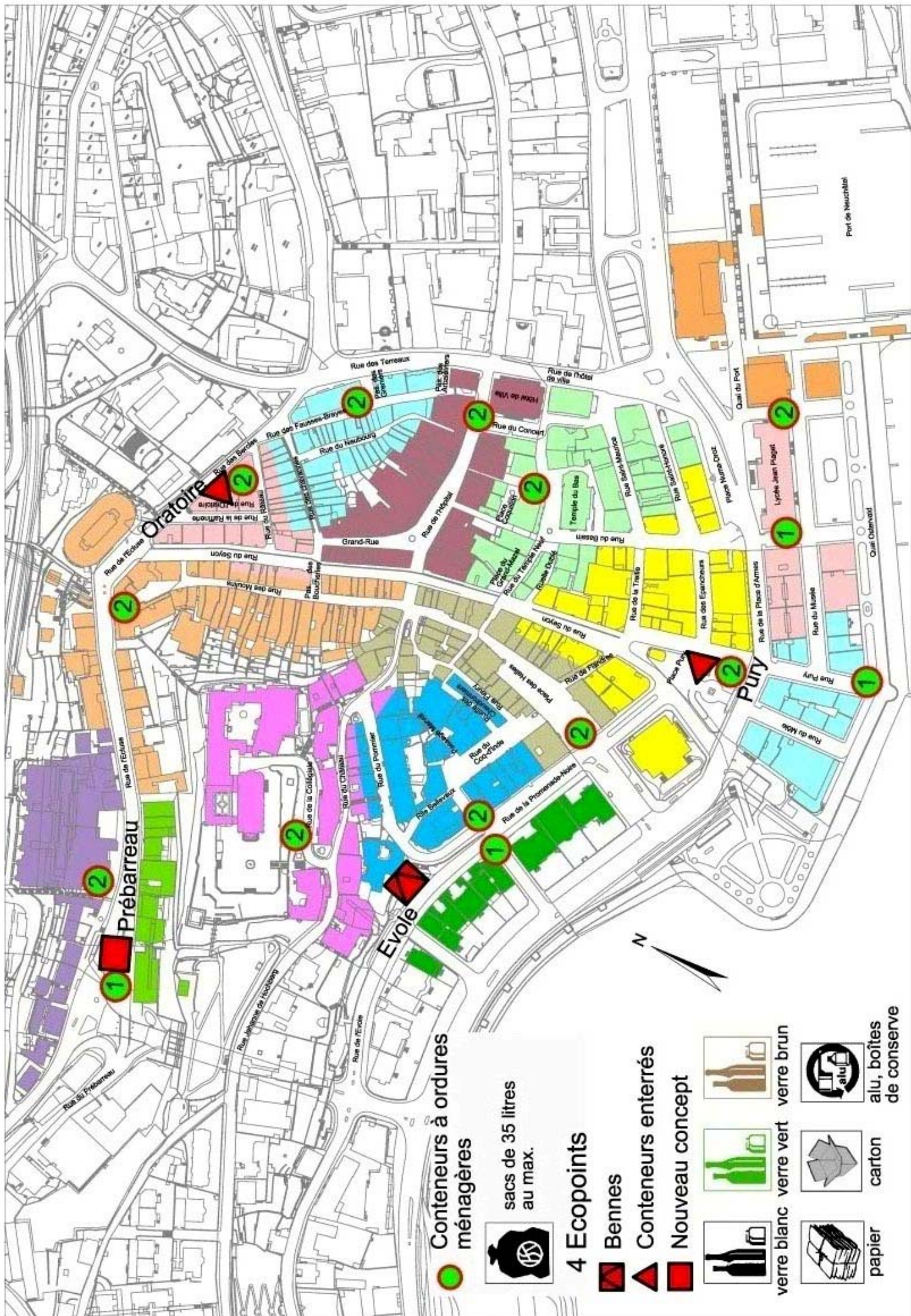
L'ensemble de ces équipements vous donne la possibilité d'éliminer en tout temps, vos déchets divers et triés. Aussi, le Service de la voirie va désormais privilégier le ramassage des conteneurs et supprimer les tournées porte à porte qui ont cours aujourd'hui, **dès le 1<sup>er</sup> mars au centre ville** (voir plan au verso).

Toute dépose de déchets sur la voie publique sera dès lors interdite, ce qui améliorera le cadre de vie et la salubrité générale du site principal où vous habitez.

Pour toutes les questions relatives aux déchets et aux équipements nouveaux, vous pouvez contacter le Service de la voirie les matins de 08h00 à 11h00 au ☎ 032/717.86.11. Le secrétariat de la voirie peut être joint également aux heures de bureau au ☎ 032/717.86.00.

Chacun est responsable de ses déchets. En contribuant de manière active à leur confinement et élimination, vous participez concrètement à l'amélioration de la propreté, de la sécurité et de l'image de votre ville. Nous vous remercions de votre collaboration et comptons sur votre engagement.






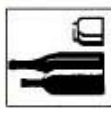
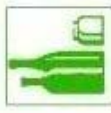






Conteneurs à ordures ménagères



sacs de 35 litres au max.

4 Ecopoints

-  Bennes
-  Conteneurs enterrés
-  Nouveau concept
-  verre blanc
-  verre vert
-  verre brun
-  papier
-  carton
-  alu, boîtes de conserve

